

Avenue Maréchal Juin

Le rapport de présentation

Le rapport de présentation, quasiment identique à ceux des deux autres opérations est d'une très grande banalité et ne fait pas ressortir la spécificité de cette opération notamment dans les pages 7 et 8 qui traitent de l'insertion du projet dans son environnement.

Perspectives d'aménagement

L'examen de ce dossier nous laisse perplexe. En effet sur tout ce secteur une ZAC, a été créée en 2005. Depuis plus rien, à notre connaissance, en matière de procédures opérationnelles. Où en est le dossier de réalisation de la ZAC ? Si un PAZ existait, cela nous permettrait d'avoir sous les yeux la cohérence des actions Il y a bien un schéma dans le dossier « Plan Général des travaux » mais celui-ci est bien succinct et ne peut tenir lieu de PAZ tout simplement parce que le dossier de réalisation n'existe pas à ce jour. N'est-il pas alors prématuré de lancer une DUP ponctuelle ? Pourquoi ces immeubles et pas d'autres ?

Comment la future construction de logements va-t-elle s'intégrer entre un hôtel (Etap'Hotel) et le centre des impôts existant.

Il est par ailleurs dit à la page 1 du Plan Général des travaux qu'à l'est il y aurait une nouvelle place. Que devient alors le centre des impôts ?

Le programme

Page 5 du rapport de présentation : il est dit que sur cette parcelle il est prévu la construction de 50 logements et 400 m2 de SHON de bureaux et activités.

Quelle justification et quelle localisation pour ces 400m2 ? Quelle mise en relation avec l'activité portuaire ?

Etude d'impact

Page 87 : « *Il s'agit de bâtiments insalubres pour lesquels aucune négociation amiable n'a pu être établie* »

Il s'agit là de **deux affirmations non démontrées**.

- L'insalubrité a-t-elle été déclarée ?
- Est-il vrai qu'aucune négociation amiable n'a pu être engagée ? Les propriétaires ou les occupants peuvent-ils en attester ?